



Photo AFP



Depuis près de six mois, le POI a engagé toutes ses forces contre la ratification du TSCG, recueillant près de 60 000 signatures sur l'appel qu'il a lancé.

Pas un jour à perdre

Le 9 août, le Conseil constitutionnel a décidé que la ratification du traité européen TSCG, ou « pacte budgétaire », ne nécessitait pas de révision de la Constitution. Cette décision, plus politique que juridique, émanant de personnalités désignées par des présidents (de droite) de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale, facilite la tâche du gouvernement. Ce dernier s'apprête à convoquer une session extraordinaire du Parlement en septembre pour ratifier le traité et faire voter la loi organique qui inscrirait dans la législation la « règle d'or » budgétaire, forçant à une austérité décapitée et plaçant toute la procédure budgétaire sous la surveillance renforcée de l'Union européenne. Cette dernière pourra même intervenir lors de la discussion du budget au Parlement ! Comme l'admet lui-même le Conseil constitutionnel, « le traité aura (...) une autorité supérieure à celle des lois ». A gauche, plusieurs partis, avec leurs propres considérants, ont exprimé leur opposition au traité, mais sans avancer à ce stade de proposition d'action concrète. Au sein même du PS, des parlementaires dénoncent le TSCG et la « règle d'or » qu'il contient. Pour la quatrième fois, le POI s'adresse aux partis se réclamant du mouvement ouvrier et de la démocratie. Il leur propose de se réunir, le mardi 21 août, « pour débattre et décider ». D'ores et déjà, dans de nombreuses localités, des élus, des militants de toutes tendances ont pris leurs responsabilités en engageant une campagne commune contre la ratification du TSCG. Le temps est compté. Il n'y a pas un jour à perdre.

Y. L.

L'événement

Après la décision du Conseil constitutionnel, le gouvernement annonce qu'il présentera, dès la fin août, un projet de loi de ratification du traité européen TSCG. Le Parlement serait alors convoqué en session extraordinaire dès septembre.

Le traité de superaustérité au Parlement dans un mois !

Yan Legoff

Le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 9 août, concernant le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), fait savoir que « l'engagement de respecter ces nouvelles règles de discipline budgétaire ne porte pas atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ». A vrai dire, personne n'est dupe.

UNE "DÉCISION TEINTÉE DE POLITIQUE"

Ce n'est pas dans les méandres de l'argumentation du Conseil constitutionnel qu'on trouvera la justification de sa décision (on y trouve surtout des arguments pour appuyer le contraire !). En fait, l'agence Reuters estime qu'il s'agit d'une « décision teintée de politique ». Le Conseil constitutionnel a « enlevé une sacrée épine politique au chef de l'Etat », estime Libération. Le Monde note que c'est une « excellente nouvelle » pour François Hollande. Ce coup de main, rappelle l'agence Reuters, le gouvernement le doit à un Conseil constitutionnel « composé pour l'essentiel de juristes désignés par des personnalités de droite, y compris l'ancien ministre socialiste Michel Charasse, nommé par Nicolas Sarkozy ». Voilà qui place la procédure de ratification du TSCG, avant même son engagement, sous l'égide d'un consensus entre la droite et le gouvernement. Ce consensus est là pour tenter de conjurer une crise politique qui fait rage dans toute l'Europe, du fait du rejet des politiques d'austérité par les tra-

vailleurs et les peuples. L'agence Reuters avance la principale raison de la décision du Conseil constitutionnel : « Toute incertitude sur la ratification du traité européen, a fortiori dans un pays aussi important que la France, est un facteur de risque pour la zone euro, qui est déjà déstabilisée par les difficultés de l'Espagne et de l'Italie. » Dans cette situation, le moindre faux pas peut tout faire exploser.

LE CONTENU DU TRAITÉ

Le gouvernement n'aura donc pas à convoquer le « Congrès » (réunion des députés et sénateurs à Versailles), où une majorité des trois cinquièmes est nécessaire. Il lui suffit de faire voter deux textes à la majorité simple à l'Assemblée nationale et au Sénat : l'un sur la ratification proprement dite du traité ; l'autre devant être une « loi organique » (qui est une loi d'application de la Constitution et qui est au-dessus des lois ordinaires) qui devra inscrire « la règle d'or » dans la législation française. Cette règle établit que le « déficit public » ne pourra excéder 0,5 % du produit intérieur brut (contre 3 % prévus par le traité de Maastricht). En cas de dérapage, la loi organique devra prévoir « un mécanisme correctif automatique ». « Autre point important, souligne le quotidien Les Echos, la Cour de justice de l'Union européenne pourra être saisie en cas de faute, et infliger une amende allant jusqu'à 0,1 % du PIB. » Précisons enfin que cette règle d'or s'imposera à l'Etat, mais aussi aux collectivités locales et à la Sécurité sociale. C'est évident : le positionnement sur le TSCG commandera celui sur toutes les mesures de rigueur décapitée qui en découleraient inmanquablement. ■

Éclairage

“Le vote au Parlement pourrait intervenir dès la fin septembre”

Lu dans Le Monde (11 août) : « M. Hollande a demandé dès jeudi soir (9 août) au gouvernement de préparer rapidement la ratification du traité et le projet de loi organique inscrivant la "règle d'or" dans le droit national. Pierre Moscovici et Jérôme Cahuzac, respectivement ministres de l'Economie et du Budget, ont annoncé que le premier texte sera prêt fin août et le second courant septembre. Bernard Cazeneuve, ministre délégué aux Affaires européennes, précise que le projet de ratification du pacte fera partie d'un ensemble, avec les mesures sur la croissance, la taxe sur les transactions financières et la supervision bancaire. Le vote au Parlement pourrait intervenir dès la fin septembre. Le Front de gauche, une partie des écologistes, voire quelques socialistes, devraient voter contre le texte. Mais l'UMP et les centristes devraient joindre leurs voix à celles du PS. » ■



“La question du traité budgétaire, et de la menace que celui-ci fait peser sur la démocratie, se posera dès la rentrée”

Le député PS Razy Hammadi, annonçant, le 11 août, qu'il ne votera pas la ratification du traité.

D'où vient le TSCG ?

Le TSCG a été signé, le 2 mars dernier, par vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement, dont Nicolas Sarkozy. Seuls sept pays de la zone euro l'ont à ce jour ratifié. Le texte du traité lui-même n'a pas été modifié lors du sommet européen des 28 et 29 juin, auquel participait François Hollande.

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

A tous les partis et organisations politiques du mouvement ouvrier et démocratique, aux responsables qui se sont prononcés contre la ratification du pacte budgétaire (TSCG)

Chers camarades,

L'annonce par le président Hollande de l'accélération du processus de ratification du TSCG, rendue possible par la déclaration du Conseil constitutionnel, interpelle tous ceux qui se réclament de la défense de la démocratie et de la souveraineté populaire.

Ainsi donc, le Parlement pourrait être saisi, dès la fin du mois de septembre (peut-être même un peu plus tôt), d'un vote de ratification au cours d'une séance extraordinaire convoquée à cet effet.

Chacun le comprend : c'est une course de vitesse. La ratification du TSCG par la France conforterait un dispositif austéritaire européen chancelant ; elle conforterait le plan d'austérité dressé contre le peuple espagnol par le gouvernement Rajoy ; elle aiderait la chancelière Merkel à surmonter les réticences de sa Cour constitutionnelle.

En France, la ratification du TSCG fixerait le cadre d'une politique qui, au nom du retour à l'équilibre des finances publiques, généraliserait l'austérité, contraire aux légitimes aspirations et revendications de l'immense majorité de la population.

Voilà pourquoi nous nous tournons à nouveau vers vous qui, sous des formes diverses, vous êtes prononcés dans la dernière période contre la ratification du TSCG. Nous sommes à quelques semaines de cette tentative de ratification. **Seule la mobilisation la plus massive, dans toutes les villes, dans tous les villages, rassemblant travailleurs et citoyens de toutes origines et de tous horizons, peut permettre d'écarter cette menace qui pèse contre la souveraineté du peuple, contre la démocratie, et contre l'ensemble des acquis sociaux arrachés par le combat séculaire des travailleurs et du peuple.**

Le moment est venu de s'asseoir autour d'une même table pour débattre et décider. Nous proposons une date...

Nous n'ignorons pas que, les uns et les autres, nous avons sur l'Union européenne, ses traités successifs, son avenir, des points de vue qui peuvent diverger. Mais nous avons en commun de considérer que l'adoption du TSCG marquerait une terrible régression.

Devant la menace, tout doit être fait pour agir ensemble pour empêcher la ratification. Pour notre part, nous avons fait une proposition : manifestation nationale à Paris contre la ratification. Cette proposition ne s'oppose à aucune autre. Toutes peuvent être envisagées si elles visent à bloquer la ratification.

Le moment est venu de s'asseoir autour d'une même table pour débattre et décider. Face à l'urgence, nous invitons toutes les organisations et courants du mouvement ouvrier et démocratique qui se prononcent contre la ratification du traité à se réunir dans les plus brefs délais.

Nous proposons une date : mardi 21 août, à 17 heures, et un lieu : le siège du Parti ouvrier indépendant, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris.

Nous sommes ouverts à toute autre proposition de lieu ou de date précise, pourvu que ce soit dans les tout prochains jours. Car, répétons-le : il y a urgence !

Chers camarades, nous vous adressons cette proposition en souhaitant le plus vivement, au nom de la démocratie et de la souveraineté du peuple, qu'elle soit entendue et qu'aucun effort ne soit épargné pour empêcher ce funeste coup de force contre la démocratie et les droits chèrement acquis du peuple travailleur.

**Claude Jenet, Gérard Schivardi, Jean Markun, Daniel Gluckstein, secrétaires nationaux du POI
Paris, le 13 août 2012**

Loire > Un appel de citoyens, de militants et d'élus de toutes tendances

“Unité contre la ratification du traité de Bruxelles !”

“Pour nous, militants politiques, syndicalistes, élus de toutes les tendances du mouvement ouvrier, le traité de Bruxelles ne doit pas être ratifié.

Il en va de nos acquis sociaux et de la démocratie.

En conséquence :

– nous appelons les citoyens, les travailleurs, à s'engager avec nous dans la campagne pour l'unité contre la ratification du traité de Bruxelles ;

– nous décidons de nous organiser localement en vue d'une manifestation nationale dans l'unité, à Paris.”

Parmi les signataires :

– des élus, dont **Maryse Blanchin**, adointe au maire de Saint-Etienne, candidate du Front de gauche dans la 1^{re} circonscription de la Loire ;

Vincent Bony, conseiller municipal PCF ;

Bruno Deplace, POI, adjoint au maire de Saint-Martin-d'Estraux ; **Michel Streb** et **Alain Villars**, PS, conseillers municipaux à Sorbiers ;

– des militants du POI, du PCF, du MJC ;

– de nombreux syndicalistes, des militants laïques.

ÉDITORIAL

Mobilisation !

Gérard Schivardi, Jean Markun, Claude Jenet, Daniel Gluckstein, secrétaires nationaux du POI

Pas une minute à perdre : dans cinq semaines, six au maximum, le Parlement sera saisi du projet de loi ratifiant le TSCG. La lettre que nous venons d'adresser aux partis et organisations du mouvement ouvrier et démocratique relie cette accélération aux développements de la crise en Europe et résume la position du POI : unité sans condition contre la ratification du TSCG ! C'est la quatrième fois que nous nous adressons à ceux qui ont pris position contre la ratification. Et si, jusqu'à présent, les représentants des principales organisations n'ont pas donné suite à notre proposition, c'est, sans doute, pour des raisons politiques.

C'est un fait que les responsables de la gauche du Parti socialiste inscrivent leur démarche dans une perspective de « démocratisation » des institutions européennes et que Pierre Laurent (PCF) comme le Front de gauche y voient un pas vers une « réforme » de la Banque centrale européenne et des institutions de l'Union européenne.

Le Parti ouvrier indépendant, quant à lui, a pris position dès sa fondation pour la rupture avec les institutions de l'Union européenne et pour l'abrogation de ses traités, à commencer par celui de Maastricht, qui a institué l'euro et la BCE. Pour lui, l'offensive de la troïka (UE, BCE, FMI) est engagée au compte des intérêts de la classe capitaliste, et le TSCG est une arme majeure entre ses mains.

Pour le POI, la ratification du TSCG en France ouvrirait la voie à des mesures d'austérité, auxquelles, dans tous les domaines — salaires, Sécurité sociale, retraites, droits collectifs, emploi... —, les syndicats seraient sommés de s'associer au nom du respect des traités. La ratification fournirait de nouvelles armes pour déréglementer le travail et accélérer les plans de licenciements et de restructuration, précipiter l'acte III de la décentralisation (transfert de pans entiers de services publics aux régions et aux départements, chargés de leur liquidation-priorisation).

La situation en Espagne montre qu'une telle offensive y provoque la mobilisation de millions et de millions de travailleurs qui se saisissent de leurs organisations pour que soit formulée leur revendication légitime : non au plan Rajoy ! Qui peut croire que, dans des conditions comparables, ces questions ne seraient pas à l'ordre du jour en France, demain ?

Pour toutes ces raisons, sans minimiser les différences d'appréciation existantes, le POI refuse de renoncer à sa démarche. Partisans de l'unité, nous ne faisons pas de nos positions une condition pour agir ensemble. C'est sans réticence que nous disons à ces organisations et militants avec qui nous avons sur ces questions des points de vue différents : agissons ensemble pour bloquer le TSCG. Car, du point de vue même de la démocratie et de la souveraineté dont vous vous réclamez comme nous, ce serait une première victoire.

Nul doute qu'en dépit de la période d'été, les comités du POI prendront sans tarder les dispositions de mobilisation que la situation impose, en commençant par informer et réunir les adhérents, en contactant à tous les niveaux les militants et responsables des différentes organisations, en proposant la réunion des comités pour l'unité contre la ratification, en prenant de nouvelles initiatives d'unité.

Bref, de bas en haut et de haut en bas, dans tout le pays, du moindre village aux plus grandes villes : organiser la mobilisation.

Face à ce coup de force contre la démocratie, chacun prendra ses responsabilités. Le POI prend et prendra les siennes.

En campagne contre la

Strasbourg (Bas-Rhin)

Militants du M'PEP, du Front de gauche, du Parti de gauche et du POI côte à côte dans les piquets de diffusion

Un comité pour l'unité contre la ratification du TSCG s'est constitué à Strasbourg, le 21 juillet, avec des militants du POI, du Parti de gauche, du Front de gauche, du Mouvement pour l'éducation populaire (M'PEP) et des syndicalistes. Leur appel, nous relate un correspondant, « a déjà recueilli, en trois diffusions publiques, près de 110 signatures (en supplément des plus de 500 qui s'étaient portées les semaines précédentes sur la pétition du POI), avec la présence aux piquets de diffusion de camarades du M'PEP, du Front de gauche, du Parti de gauche et, bien sûr, du POI ».

Le comité a décidé de demander une entrevue aux trois parlementaires PS (deux députés et un sénateur) du Bas-Rhin. Voici un extrait de leur appel :

« Le TSCG renforcerait en effet les diktats de l'Union européenne qui prétendent interdire au gouvernement, au nom de la concurrence libre et non faussée, d'intervenir pour défendre l'emploi et empêcher les licenciements, alors même que dans notre département se multiplient les plans sociaux, ventes et fermetures d'entreprises :

Lohr, Caddie, GM, Stracel, Coop... Il y a urgence. Dans tout le pays, des comités rassemblent de manière unitaire des militants, des responsables, des élus, des citoyens, appartenant à tous les horizons du mouvement ouvrier et démocratique. Plus de 500 signatures ont été rassemblées dans le

ment contre la ratification du TSCG. Afin d'amplifier et poursuivre la campagne engagée, les premiers signataires ci-dessous ont décidé de se constituer en comité pour l'unité contre la ratification, pour la manifestation nationale à Paris. Nous appelons tous les travailleurs, militants, citoyens et l'ensemble des partis se réclamant de la défense de la population laborieuse à agir ensemble, à renforcer ce comité, pour organiser une délégation auprès des parlementaires PS de Strasbourg (MM. Bies, Jung, Ries), pour une manifestation nationale afin d'exprimer cette exigence : le nouveau traité européen (TSCG) ne doit pas être ratifié ! »

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT
Pour le socialisme, la République et la démocratie
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Non à la "règle d'or" !

NON

À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ DE BRUXELLES !

POI, 87, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 48 01 85 85 - E-mail : poi@fr.oleane.com - Internet : www.parti-ouvrier-independant.com

87, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 48 01 85 85

POI PARTI OUVRIER INDÉPENDANT
Pour le socialisme, la République et la démocratie
Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

Jeudi 19 juillet 2012
E-mail : poi@fr.oleane.com
Internet : www.parti-ouvrier-independant.fr

Le gouvernement veut faire ratifier le traité européen (TSCG) en septembre. IL Y A URGENCE : UNITÉ CONTRE LA RATIFICATION !

- Le 17 juillet, le Premier ministre annonce qu'il soumettra la ratification du TSCG au Parlement « fin septembre-début octobre ».
- En mars dernier, le bureau national du POI lançait un appel : « Nous faisons la proposition à tous d'organiser dans l'unité la plus large une manifestation nationale à Paris contre la ratification du traité. »
- 60 000 signatures ont été rassemblées. Dans tout le pays, des comités rassemblent de manière unitaire des militants, des responsables, des élus, des citoyens appartenant à tous les horizons du mouvement ouvrier et démocratique.
- A plusieurs reprises, le POI s'est adressé aux partis se réclamant du mouvement ouvrier et de la démocratie afin que tous ceux qui s'opposent à cette ratification unissent leurs efforts. Il s'agit de mettre en échec ce projet néfaste pour la démocratie, les droits ouvriers et la souveraineté du peuple. Des premières rencontres ont eu lieu, des contacts ont été établis.
- Ce 19 juillet, le POI renouvelle sa proposition en direction de tous les partis : « Les rythmes s'accroissent. La proposition d'une manifestation nationale à Paris contre la ratification signifierait, compte tenu de l'urgence, que la manifestation nationale à Paris se tienne à la fin du mois de septembre. Cette proposition ne s'oppose à aucune autre. Sans exclusive, il s'agit de forger le rassemblement le plus large sur un point : non à la ratification. »
- Il y a urgence : partout, multiplions les prises de position, constituons les comités pour l'unité contre la ratification, pour la manifestation nationale à Paris.

Non à l'austérité permanente !
Pour la défense de la démocratie

En bref

QUARTIERS SUD DE MARSEILLE "L'urgence est là !"

Les quartiers sud de Marseille ont leur comité d'unité contre la ratification du traité TSCG, depuis le 7 juillet. Il s'est constitué à l'initiative de militants du Front de gauche, du PCF, du POI, du PRCF, d'un élu municipal PCF et de travailleurs de toutes professions. « L'urgence est là ! Nous nous adressons à tous unitairement, pour tout mettre en œuvre pour que ce traité ne soit pas la loi au-dessus des lois », lancent-ils ensemble dans leur appel.

Ils ne veulent pas subir le sort des travailleurs grecs, au moment où leurs quartiers connaissent déjà les fermetures de services hospitaliers, les fermetures d'usines, l'extension de la pauvreté.

L'un d'eux nous écrit, ce 5 août : « Nous enregistrons de nouvelles adhésions tous les jours venant des militants des divers partis et organisations constitutifs du comité. Les rendez-vous avec les députés et sénateurs PS de Marseille sont en train d'être pris. »

SAVOIE le POI répond à l'invitation du Front de gauche

Le Front de gauche, en Savoie, dénonçant le TSCG, s'est adressé « aux organisations syndicales et politiques départementales » pour qu'elles se réunissent ensemble, le 7 septembre. Le comité local du POI lui a répondu : « Dans votre lettre, vous défendez la convocation d'un référendum sur le TSCG. Personne ne peut être contre un référendum, et, s'il avait lieu, le POI engagerait toutes ses forces pour la victoire du vote non. Néanmoins, il faut constater que, pour l'instant, il n'y a pas de référendum, mais un gouvernement Hollande-Ayrault qui veut ratifier le traité TSCG, rédigé par Sarkozy, alors que le gouvernement de ce dernier a été rejeté par les dernières élections. C'est sur l'exigence de la "non-ratification", répondant à l'aspiration du peuple, en France, comme en Grèce ou en Espagne... que l'unité doit se forger au plus vite. Pour faire triompher cette exigence, l'unité la plus large doit se forger et appeler à une manifestation nationale. C'est sur cette base que nous participerons à la réunion du 7 septembre. Salutations militantes. »

ILS ONT DIT...



RAZZY HAMMADI (PS)
"Le TSCG menace la démocratie"

Dans un communiqué du 11 août, le député PS de Seine-Saint-Denis Razy Hammadi écrit que « l'austérité bat son plein en Europe », des politiques à ses yeux « injustes » et « inefficaces ».

« Le traité budgétaire européen gravera cette politique dans le marbre, quel que soit le choix des citoyens. La règle de limitation des déficits à 0,5 % nous expose au risque de voir un budget voté de manière démocratique censuré par le Conseil constitutionnel ou la Cour de justice de l'UE », analyse l'ancien numéro un du Mouvement de la jeunesse socialiste (MJS).

Même s'il salue l'ajout, en juin, d'un volet croissance, il estime qu'« adopter ce traité reviendrait à nier la réorien-

tation indispensable du projet européen, voulue par François Hollande » pendant sa campagne.

« La question du traité budgétaire, et de la menace que celui-ci fait peser sur la démocratie, se posera dès la rentrée », observe-t-il. « Je ne ferais pas honneur à mes convictions et mes promesses de campagne si je soutenais » ce texte.



MARIE-NOËLLE LIENEMANN (PS)
"On est très nombreux à ne pas approuver" le traité

La sénatrice PS Marie-Noëlle Lienemann, a déclaré, le 9 août, sur France Info : « Je ne pense pas que je serai la seule », au PS, à ne pas voter le traité budgétaire. « En tout cas, on est très nombreux à ne pas vouloir l'approuver », a-t-elle déclaré.

« Je ne suis pas d'accord, ça n'est pas la renégociation » annoncée par François Hollande durant sa campagne, « il faut l'engager, la renégociation ».

« Je ne veux absolument pas nuire au succès de François Hollande et de son gouvernement. La gauche doit réussir. Mais mon intime conviction, c'est qu'on est en train de refaire des erreurs qu'on a commises par le passé. Je suis persuadée que la défaite de Lionel Jospin (en 2002, NDLR) tient pour une part à l'acceptation du traité d'Amsterdam », a-t-elle dit.

M^{me} Lienemann avait annoncé, le 16 juillet, qu'elle ne ratifierait pas ce traité, jugeant qu'il mène l'Europe à une « logique d'austérité durable ».

« Tout cela me paraît d'un grand danger, c'est l'austérité à vie », a-t-elle redit le 9 août.



PIERRE LAURENT (PCF)
Rendez-vous à la Fête de L'Humanité

Dans une interview au Journal du dimanche (12 août), Pierre Laurent, secrétaire national du PCF critique à nouveau ce texte, auquel le Conseil constitutionnel a donné son feu vert jeudi : « C'est un corset de fer que la France enfilerait en ratifiant ce traité. »

« François Hollande s'était engagé à renégocier ce traité et il n'a pas obtenu de renégociation », poursuit Pierre Laurent. « C'est donc aux Français de trancher, car la nature du pacte lui-même touche à la souveraineté nationale sur les choix budgétaires. Je continue donc à demander solennellement au chef de l'Etat de les consulter par référendum. »

Contre ce texte, « le Front de gauche est mobilisé et d'autres peuvent l'être. J'en

entends, notamment au PS et chez les écologistes », relève-t-il. « Des associations comme Attac sont décidées à agir, des forces syndicales aussi. Je les invite à se rassembler et à tenir des initiatives communes dès la fin du mois d'août et pendant le mois de septembre. La Fête de L'Humanité sera un grand rendez-vous de cette mobilisation nationale. Ce sera la bataille prioritaire de la rentrée. »



ERIC COQUEREL (PARTI DE GAUCHE)
"Il faut un référendum"

Eric Coquerel, secrétaire national du Parti de gauche, déclare dans un communiqué (10 août) : « Nous sommes stupéfaits de cette réponse dès lors que le traité Merkozy implique un abandon de souveraineté du Parlement national sur le budget (...). Nous regrettons que François Hollande ait confirmé la rati-

ratification du TSCG

INTERVIEW



La parole à...

José Alvarez,
responsable CGT
construction, Paris.

“Pour la solidarité européenne et internationale, je me prononce contre la ratification du TSCG”

Europe-là, qui n'a rien à voir avec la coopération mutuellement avantageuse entre les travailleurs et les peuples d'Europe et qui n'est qu'au service du capital et de ceux, quels qu'ils soient, qui soutiennent cette stratégie.

On annonce beaucoup de licenciements dans l'industrie. Le BTP est-il, lui aussi, sous une avalanche de plans de licenciements ?

Il faut être prudent, car les chiffres annoncés sont certainement en dessous de la réalité. Sept mille suppressions d'emplois dans le BTP depuis le début de l'année. Mais il faut une nouvelle fois être clair, l'Europe du capital n'y est pas pour rien. On l'a vu dans les mines, avec la CECA (Communauté économique européenne du charbon et de l'acier, NDLR). On l'a vu dans les secteurs et les services publics, avec la concurrence libre et non faussée de Maastricht. Et on peut dire que nous le voyons dans le BTP avec les accords de Schengen. La concurrence et la surexploitation, voilà deux mots d'ordre de l'Europe du capital. On liquide les droits des peuples, comme au Portugal ou en Espagne, et les grands groupes multinationaux se servent de cet espace et des accords européens pour faire venir les travailleurs qu'ils paient 400, 500 euros, sans protection sociale ou droit à la retraite en France, sur la base des conventions de leurs propres pays. Voilà ce qu'est le libre-échange ! C'est une raison de plus pour que je me prononce de façon simple. Comme militant ouvrier normalement

constitué, pour la solidarité européenne et internationale, je me prononce contre la ratification du TSCG. D'ailleurs, après bien des remous, le comité confédéral national (CCN) de ma confédération, la CGT, s'était bien prononcé contre la ratification du TCE en 2005. Alors ?

Tu parlais des problèmes de protection sociale et de retraite pour les travailleurs étrangers. Et pour les travailleurs français et étrangers résidant en France ?

Il faut être clair, il y a une ligne de démarcation entre les intérêts de la classe ouvrière, ceux du capital et du patronat. Une frontière, si je peux m'exprimer ainsi, entre l'internationalisme et la coopération ouvrière, et les intérêts de la troïka. Il y a un faux débat qui s'instaure entre TVA sociale et CSG. Sur le fond, c'est la même chose : les travailleurs paient et le capital ramasse. Sans ambiguïté, j'étais contre la TVA sociale, et je suis contre la CSG. Dans le BTP, comme ailleurs, les patrons ont été exonérés, l'Etat a compensé ces exonérations par l'impôt, majoritairement payé par les travailleurs, et, à l'arrivée, le chômage a explosé. Tout bénéficie pour les actionnaires. Beaucoup disent plein de choses, mais je le dis clairement : moi, je suis pour une autre répartition des richesses. Mais encore faudrait-il que ceux qui décident de cette répartition soient les travailleurs eux-mêmes.

Propos recueillis par
Jean-Charles MARQUISET ■

Campagne contre la ratification du TSCG
« Super-Maastricht »

59 829
signatures

- Ain : 380 ; Aisne : 258 ; Allier : 342 ; Alpes-de-Haute-Provence : 795 ; Hautes-Alpes : 85 ; Alpes-Maritimes : 136 ; Ardèche : 1 981 ; Ariège : 191 ; Aube : 58 ; Aude : 280 ; Bouches-du-Rhône : 2 636 ; Calvados : 270 ; Cantal : 20 ; Charente-Maritime : 753 ; Cher : 26 ; Côte-d'Or : 1 203 ; Côtes-d'Armor : 777 ; Dordogne : 42 ; Doubs : 733 ; Drôme : 100 ; Eure : 107 ; Eure-et-Loir : 920 ; Finistère : 600 ; Gard : 508 ; Haute-Garonne : 638 ; Gers : 314 ; Gironde : 750 ; Hérault : 1 154 ; Ille-et-Vilaine : 1 033 ; Indre-et-Loire : 680 ; Isère : 1 017 ; Jura : 575 ; Landes : 352 ; Loire : 351 ; Haute-Loire : 250 ; Loire-Atlantique : 363 ; Loiret : 160 ; Lot : 150 ; Lot-et-Garonne : 78 ; Maine-et-Loire : 405 ; Manche : 96 ; Haute-Marne : 46 ; Mayenne : 73 ; Meurthe-et-Moselle : 1 184 ; Morbihan : 90 ; Moselle : 3 798 ; Nièvre : 28 ; Nord : 490 ; Oise : 581 ; Pas-de-Calais : 448 ; Puy-de-Dôme : 156 ; Pyrénées-Atlantiques : 209 ; Pyrénées-Orientales : 266 ; Bas-Rhin : 532 ; Rhône : 1 300 ; Saône-et-Loire : 467 ; Sarthe : 398 ; Savoie : 981 ; Haute-Savoie : 650 ; Seine-Maritime : 919 ; Deux-Sèvres : 220 ; Somme : 255 ; Tarn : 69 ; Var : 533 ; Vaucluse : 615 ; Vendée : 115 ; Vienne : 48 ; Haute-Vienne : 89 ; Vosges : 207 ; Yonne : 239 ; Territoire-de-Belfort : 137 ; Paris : 6 113 ; Seine-et-Marne : 1 423 ; Yvelines : 802 ; Essonne : 2 347 ; Hauts-de-Seine : 2 038 ; Seine-Saint-Denis : 5 974 ; Val-de-Marne : 1 768 ; Val-d'Oise : 1 603.

1 051 signatures réalisées en ligne sur le site du M'PEP.

ILS ONT DIT...

fication de ce pacte austéritaire. Nous espérons cependant qu'il n'enlève pas au peuple français le droit de décider de son avenir et de l'issue de la crise. Nous n'avons pas battu Nicolas Sarkozy pour en arriver là. Il faut un référendum ! C'est l'exigence démocratique que le Front de gauche entend porter dans les semaines à venir. »



LE NPA
Pour “une grande initiative durant le vote”

Le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) a dénoncé, le 10 août, un « empressement à faire passer un mauvais coup ». Le Conseil constitutionnel « permet à François Hollande d'imposer la règle d'or de l'austérité sans même devoir convoquer l'Assemblée et le Sénat en Congrès », déplore le NPA. « Nous pro-

posons à tous, et notamment aux forces du non de gauche qui s'étaient mobilisées en 2005 contre le traité constitutionnel européen, de se rencontrer vite pour préparer une grande initiative publique durant le vote », conclut le NPA.



MARTINE AUBRY
Le Conseil constitutionnel “ouvre une nouvelle voie pour la France et l'Europe”

Le feu vert du Conseil constitutionnel à l'adoption du traité européen sans révision constitutionnelle « ouvre une nouvelle voie pour la France et l'Europe », a estimé, le 9 août, Martine Aubry, première secrétaire du PS. « Le Parti socialiste se félicite de cette issue,

ouvrant la voie à une ratification par le Parlement des décisions actées lors du dernier sommet européen et qui permettront de remettre l'Europe sur les rails de la croissance et de l'emploi », écrit Mme Aubry dans un communiqué. « Le Parti socialiste souhaite que l'Europe puisse être engagée dans les meilleurs délais dans cette nouvelle direction et se réjouit que le Parlement en soit saisi dès le mois de septembre, comme l'a annoncé le président de la République lors de son allocution du 14 Juillet », écrit-elle.



FRANÇOIS FILLON (UMP)
“Le gouvernement doit être exemplaire”

Dans un communiqué (10 août), l'ancien Premier ministre François Fillon

(UMP) écrit : « Le fait que le Conseil (constitutionnel) confirme la règle d'or et indique qu'il sera garant de son respect lors de l'examen des futures lois de finances est une bonne nouvelle pour la France ». Fillon « attend maintenant du président de la République qu'il engage rapidement le processus de ratification du traité de Bruxelles ». Il « souhaite que le gouvernement mette sans délai sa politique en cohérence avec cet engagement et se montre exemplaire dans la mise en œuvre du nouveau traité européen ».



JEAN-VINCENT PLACÉ (EELV)
Il votera non

Sur Europe 1, Jean-Vincent Placé, président du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV) au Sénat, a argumenté,

à propos du TSCG : « Dire qu'on va voter non à un traité de ce type-là, préparé par Mme Merkel et M. Sarkozy » ne « me paraît pas être une contestation absolue du président de la République qui avait indiqué d'ailleurs dans sa campagne qu'il voulait renégocier ce traité ».



Dossier & arguments

TRANSPORT AÉRIEN

Plan de 5 122 suppressions d'emplois à Air France :
et si tout ne se passait pas comme prévu ?

Dossier réalisé par Marc Sauterey

Le 21 juillet dernier, un journaliste du *Journal du dimanche* posait la question suivante à Alexandre de Juniac, P-DG d'Air France : « N'êtes-vous pas surpris de voir que dans le cas d'Air France, où l'Etat est actionnaire, ce dernier ne s'oppose pas à un plan qui touche plus de 5 000 postes, alors que, chez PSA, entreprise 100 % privée, il juge le plan de suppression de 8 000 postes inacceptable ? »

La question se pose, effectivement ! En précisant que, dans le cas de PSA, le gouvernement a finalement accepté le plan de la direction...

Le plan Transform 2015 d'Air France est un plan de réduction de 5 122 emplois, doublé d'un plan de remise en cause de tout le cadre des accords et des conventions d'entreprise, issu des statuts des personnels Air France lorsque celle-ci était compagnie nationale.

LA RÉSISTANCE DES PERSONNELS

A chaque étape, maniant le chantage et la menace de licenciements « secs », la direction d'Air France a cherché à enfermer les organisations syndicales dans un « diagnostic partagé » et l'association à la mise en œuvre de ce plan de régression.

Mais les prises de position (*voir encadré*) des différents syndicats, signataires ou non de l'accord Transform, montrent, même de façon déformée, la volonté des personnels Air France de résister. La présence massive des personnels aux heures d'information syndicale et aux assemblées générales permet de mesurer que des affrontements sont à venir quand les mesures concrètes du plan Transform se mettront en place.

LE PRÉCÉDENT DE 1993

La situation actuelle rappelle beaucoup le précédent de 1993, où des syndicats, initialement impliqués dans le plan Cap 93 de la direction Attali, ont finalement soutenu la grève déclenchée par la réduction des majorations des heures de nuit, grève qui s'est ensuite généralisée à toute la compagnie. Aujourd'hui, nous voyons un syndicat qui signe l'accord (après avoir voté contre en CCE),



Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, le 6 février 2012 : « La grève, c'est la force des travailleurs », scandaient les personnels au sol et navigants au coude à coude, qui manifestaient à l'appel de leurs organisations syndicales CGT, FO, UNSA, CFDT, CFTC.

alors que sa section PNC (personnels navigants commerciaux) parle d'« une direction déterminée à faire disparaître tout ce qui la gêne, c'est-à-dire l'essentiel », et nous voyons le syndicat majoritaire des personnels au sol refuser de signer l'accord, mais n'organisant pas la mobilisation. Il s'agit là de graves contradictions, dont l'issue ne pourra être trouvée que dans l'organisation unie de la mobilisation pour le retrait du plan Transform, pour l'annulation des suppressions d'emplois.

UN MOMENT À SAISIR

Face à la fuite en avant de la direction d'Air France, qui a dénoncé, lundi 6 août, des accords PNC à durée indéfinie, les syndicats des personnels navigants commerciaux (PNC), signataires ou non de l'accord, sont en train de préparer la grève. En cas du maintien d'une « opération de nettoyage au lance-

flamme du socle contractuel des PNC d'Air France, on sera obligé de se lancer dans une épreuve de force », prévient M. Mikula, délégué syndical UNAC. Selon lui, d'ici à la fin août, l'UNAC pourrait déposer un préavis de grève. N'est-ce pas le moment à saisir, toutes catégories de personnels confondues, pour construire l'unité et imposer le retrait du plan Transform ?

REPÈRES

Les catégories de personnels

Air France regroupe trois catégories de personnel :

- personnels au sol (PS) ;
- personnels navigants commerciaux (PNC, hôtesses et stewards) ;
- personnels navigants techniques (PNT, pilotes).

Chronologie

Dénonciation de tous les accords collectifs, gel des salaires...

● **Septembre 2011** : les agences de notation abaissent la note d'Air France, expliquant que la compagnie a une dette trop importante et doit poursuivre ses réductions d'effectifs. L'action d'Air France chute de façon vertigineuse ; la presse annonce qu'Air France ne vaut pas plus d'une dizaine d'A-320.

● **Novembre 2011** : Alexandre de Juniac remplace le P-DG en place, Pierre-Henri Gourgeon, à qui il est principalement reproché de ne pas avoir assez restructuré Air France. Sitôt nommé, de Juniac présente son plan en deux volets, appelé Transform :

1. **Des mesures immédiates** : gel des salaires en 2012 et 2013, gel des avancements et réduction des promotions, mesures sur les congés, permettant d'en réduire la durée.

2. **Dénonciation massive et réécriture** des accords et des conventions d'entreprise pour arriver à une « augmentation de 20 % de la productivité » et dégager deux milliards d'euros en 2015.

● **10 février 2012** : convocation du comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire pour annoncer la dénonciation des conventions d'entreprise. Plusieurs syndicats, en ordre dispersé, appellent à un débrayage. Un millier de manifestants investissent le CCE, empêchant sa tenue.

La direction propose aux syndicats un « accord de méthodologie pour définir un nouveau cadre conventionnel » et propose de « geler » la procédure de dénonciation en cas d'adhésion. Tous les syndicats représentatifs, sauf la CGT et le SPAF (PNT), adhèrent à cet accord.

● **10 avril-29 juin** : vingt-six réunions de « négociation » se tiennent. A chaque fois, la direction vient avec des textes déjà rédigés, les syndicats ne pouvant les faire modifier qu'à la marge.

● **21 juin** : CCE exceptionnel pour présenter le chiffrage par la direction du « sureffectif » : 5 122 postes, soit 3 022 chez les PS, 904 chez les PNC et 450 chez les PNT.

● **28 juin 2012** : tenue du CCE, vote sur le plan Transform 2015 : 0 pour, 7 contre (5 CGT, 2 FO), 8 abstentions (3 CGC, 2 CFDT, 3 Alliance PN, composée de syndicats de navigants).

● **6 juillet 2012** : personnel au sol : CFDT, FO et CGC, représentant 46 % des voix, signent l'accord ; CGT et UNSA refusent de signer. La CFDT et FO assortissent leur signature d'une lettre de réserve.

● **17 juillet 2012** : PNC : l'UNAC signe ; l'UNSA-PNC et le SNPNC-FO refusent de signer. L'accord est minoritaire et ne peut s'appliquer.

● **26 juillet 2012** : Présentation en CCE du « plan de départs volontaires » (PDV) pour le personnel au sol : 2 139 postes.

● **16 août 2012** : Jusqu'à cette date, le syndicat des pilotes SNPL (70 % des voix des pilotes) organise un référendum auprès des pilotes. Début juillet, son conseil syndical a voté, à 61 %, pour la signature de l'accord. Il appelle au vote oui lors du référendum. Le SPAF, qui représente 11 % des pilotes, a, quant à lui, refusé de signer l'accord.

ILS ONT DIT...

“Soixante ans d'acquis sociaux qui partiraient en fumée !”



► **UNSA-PNC** : « Jamais dans l'histoire d'Air France, une telle injure n'avait été faite à notre métier. La section de l'UNSA-PNC s'est donc réunie mercredi et, après une journée de délibérations, le refus d'une signature a été voté à 97 % »

► **SNPNC-FO** : « La négociation qui vient de se terminer ne ressemble à aucune autre : trois mois de réunions intensives, avec le sentiment d'un projet déjà ficelé par une direction déterminée à faire disparaître tout ce qui la gêne, c'est-à-dire l'essentiel. »

► **UNSA (personnel au sol)** : « Cet accord engage également la révision de nos règles d'emploi, du temps de travail et de la gestion des effectifs (...), (le) passage à l'annualisation du temps de travail, les conditions de reclassement dans la nouvelle grille hiérarchique, les modifications concernant les horaires. »

► **CGT** : « Transform ou soixante ans d'acquis sociaux qui partiraient en fumée ! »

► **La direction d'Air France**, constatant l'absence d'accord majoritaire chez les PNC : « A

l'échéance de l'accord collectif actuellement en vigueur, soit le 31 mars 2013, et compte tenu de l'absence d'accord, des mesures unilatérales seront mises en œuvre de manière à réaliser les gains de productivité nécessaires au redressement de la compagnie. »

► **UNSA-PNC** : le syndicat annonce son intention d'appeler à la grève « si nécessaire » et a invité ses adhérents à mettre de l'argent de côté.

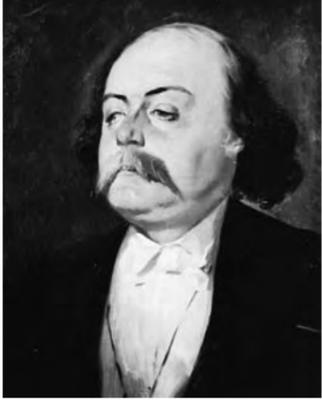
► **Didier Foussat, secrétaire général du SNPNC-FO** : « La grève n'est pas un but en soi, mais s'il y a blocage, il y aura conflit. »

► **Jean-Marc Quattrochi, secrétaire général de l'UNAC**, bien que signataire de l'accord Transform, s'est indigné de l'absence de réponse à sa lettre envoyée, fin juillet, à la direction pour demander une renégociation des accords collectifs :

« Si un syndicat devait se lancer dans un conflit, ce serait nous (...). On met longtemps à se mettre en conflit, il faut des questions éthiques profondes, mais, une fois qu'on y est, on peut ne pas en sortir tant qu'on n'a pas réglé le problème. »

CETTE SEMAINE ● Les institutions européennes : la CES (page II)
● 10 numéros, 10 pays : l'Irlande (page III) ● Il y a un siècle, en 1912 (page IV)

La citation



Gustave Flaubert

Sénécal, enfermé aux Tuileries sous la terrasse du bord de l'eau, n'avait rien de ces angoisses.

Ils étaient là, neuf cents hommes, entassés dans l'ordure, pêle-mêle, noirs de poudre et de sang caillé, grelottant la fièvre, criant la rage ; et l'on ne retirait pas ceux qui venaient à mourir parmi les autres. Quelquefois, au bruit soudain d'une détonation, ils croyaient qu'on allait tous les fusiller : alors ils se précipitaient contre les murs, puis retombaient à leur place, tellement hébétés par la douleur, qu'il leur semblait vivre dans un cauchemar, une hallucination funèbre. La lampe suspendue à la voûte avait l'air d'une tache de sang ; et de petites flammes vertes et jaunes voltigeaient, produites par les émanations du caveau. Dans la crainte des épidémies, une commission fut nommée. Dès les premières marches, le président se rejeta en arrière, épouvanté par l'odeur des excréments et des cadavres. Quand les prisonniers s'approchaient d'un soupirail, les gardes nationaux qui étaient de faction — pour les empêcher d'ébranler les grilles — fourraient des coups de baïonnette, au hasard, dans le tas.

Ils furent, généralement, impitoyables. Ceux qui ne s'étaient pas battus voulaient se signaler. C'était un débordement de peur. On se vengeait à la fois des journaux, des clubs, des attroupements, des doctrines, de tout ce qui exaspérait depuis trois mois ; et, en dépit de la victoire, l'égalité (comme pour le châtement de ses défenseurs et la dérision de ses ennemis) se manifestait triomphalement, une égalité de bêtes brutes, un même niveau de turpitudes sanglantes ; car le fanatisme des intérêts équilibra les délires du besoin, l'aristocratie eut les fureurs de la crapule, et le bonnet de coton ne se montra pas moins hideux que le bonnet rouge. La raison publique était troublée comme après les grands bouleversements de la nature. Des gens d'esprit en restèrent idiots pour toute leur vie.

Le père Roque était devenu très brave, presque téméraire. Arrivé le 26 à Paris avec les Nogentais, au lieu de s'en retourner en même temps qu'eux, il avait été s'adjoindre à la garde nationale qui campait aux Tuileries ; et il fut très content d'être placé en sentinelle devant la terrasse du bord de l'eau. Au moins, là, il les avait sous lui, ces brigands ! Il jouissait de leur défaite, de leur abjection, et ne pouvait se retenir de les invectiver.

Un d'eux, un adolescent à longs cheveux blonds, mit sa face aux barreaux en demandant du pain. M. Roque lui ordonna de se taire. Mais le jeune homme répétait d'une voix lamentable :

— Du pain !

— Est-ce que j'en ai, moi !

D'autres prisonniers apparurent dans le soupirail, avec leurs barbes hérissées, leurs prunelles flamboyantes, tous se poussant et hurlant :

— Du pain !

Le père Roque fut indigné de voir son autorité méconnue. Pour leur faire peur, il les mit en joue ; et, porté jusqu'à la voûte par le flot qui l'étouffait, le jeune homme, la tête en arrière, cria encore une fois :

— Du pain !

— Tiens ! En voilà ! dit le Père Roque, en lâchant son coup de fusil.

La Révolution de 1848

Gustave Flaubert
(1821 - 1880)

Extrait de
L'Education sentimentale
(1869)

INVENTIONS ET SOCIÉTÉ



L'antenne de la tour Eiffel fut installée en 1898. Elle diffuse en ondes hertziennes une trentaine de programmes radio en modulation de fréquence et, depuis mars 2011, des programmes pour la télévision numérique terrestre.

Photos DR

La radiophonie ou la transmission du son

L'invention de la radio n'est pas attribuée à une personne en particulier, mais à de nombreux chercheurs, notamment à partir de la découverte des ondes électromagnétiques.

En 1841, Samuel Morse invente le télégraphe. En 1886, Heinrich Hertz met en évidence les ondes radio. En 1895, Marconi expérimente les premières liaisons hertziennes. En 1898, le lieutenant de vaisseau Camille Tissot établit la première liaison opérationnelle en mer.

En 1906, la première transmission de la voix par radio est réussie aux Etats-Unis. En 1920, les premiers programmes quotidiens de radiodiffusion débutent en Angleterre, aux Etats-Unis et en URSS. En décembre 1921, Radio Tour Eiffel diffuse un premier concert. En 1922, la British Broadcast Company (BBC) est fondée.



Guglielmo Marconi, inventeur de la radiotélégraphie, est à l'origine d'une révolution technique ouvrant alors une ère nouvelle aux télécommunications.

(Par Michel Bizien)

A B C D E F G H I J K L

1													
2													
3		■						■			■		
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Verticalement

A. Art de ne rien oublier. **B.** Fleuve côtier. Prière. C'est nettement plus court que Vanda Maria Ribeiro Furtado Tavares de Vasconcelos ! **C.** Emet un son cristallin. **D.** Fatigue. **E.** Retranchée. Ce n'est pas un débutant. **F.** La tête d'Ibrahim. Petite épine. **G.** Sauce provençale. L'étoile nord-africaine. Précision horaire. **H.** Il finit le dos au mur. Il se doit d'être bien informé. Donne son accord. **I.** Paroles peu amènes. **J.** Etain sur la table. Dressions. **K.** Sinuosité. Sans bavures. **L.** Précède la matière. Massacrées. N'a pas la réponse.

Solution de la grille du n° 212

H	E	B	D	O	M	A	D	A	I	R	E			
A	L	L	O	C	A	T	A	I	R	E	S			
U		■	E	M	U		■	T	B		■	R	N	
T	O	U	I	L	L	E				■	D	E	F	
F	A	I	N	E	A	N	T	I	S	E	S			
O	S	S	A		■	C	T		■	V	I	R	E	
U		■	S	T	A	L	I	N	I	S	M	E		
R	U	A	I		■	D	O		■	S	T	E		
N	A	N	O		■	S	N		■	A	I	R	E	
E		■	T	N	T		■	N	U		■	B	A	S
A	L	E	S	A	G	E		■	P	L	I	S		
U	N	S		■	O	B	S	O	L	E	T	E		

Horizontalement

1. Dialectique chez Marx. **2.** Kényanes. **3.** Nom d'un rio, en raison de la couleur de l'eau. **4.** Dès potron-minet. **5.** Brebis, par exemple. Difficile. **6.** Risques. Homme de main. **7.** Arrivé. Le point le plus bas. **8.** Traînard. Environ 576 mètres. **9.** Gros roupillon en attendant le printemps. **10.** Gardienne de lardons. Notes à remettre dans l'ordre ! **11.** En lutte. Roman de Camus (deux mots). **12.** On est en plein dedans ! Prépare l'avenir. Scandium.

● Les institutions européennes en 10 épisodes ●

La CES et les institutions européennes

Nous poursuivons cette semaine notre série, avec une page sur la Confédération européenne des syndicats (CES). C'est le traité de Maastricht, abordé dans nos deux derniers numéros, qui marque un véritable tournant. Comme on le lira dans cette page, c'est à partir de ce moment-là que la CES, regroupant la plupart des confédérations syndicales nationales, institutionnalise ses rapports avec la Commission européenne, et, plus généralement, toutes les institutions européennes.

Par Daniel Shapira

La CES, en quelques dates

● **1950** : la Confédération internationale des syndicats libres (CISL, l'ancienne confédération internationale rassemblant toutes les centrales syndicales « réformistes ») fonde une branche européenne qui s'appelle « l'organisation régionale de la Confédération internationale des syndicats libres ».

● **1957** : à la suite de la signature du traité de Rome établissant la Communauté économique européenne (CEE), les organisations syndicales affiliées à la CISL créent le Secrétariat syndical européen. Les affiliés à ce Secrétariat européen étaient les confédérations syndicales des Etats membres de la CEE. Mais on voit comment, en rapport avec la constitution de l'Union européenne de Bruxelles, la différenciation s'établit vis-à-vis de la CISL, y compris dans l'intitulé d'un « secrétariat » prenant son autonomie.

● **1957** : le Secrétariat syndical européen change son nom en « Confédération européenne des syndicats libres dans la communauté ». Cette même année, l'organisation régionale européenne au sein de la CISL est dissoute.

● **1973** : nouveau changement de dénomination. La Confédération européenne des syndicats (CES) est créée.

● **1974** : sept organisations chrétiennes – de Suisse, des Pays-Bas, de Belgique, de France et du Luxembourg – deviennent membres de la CES. C'est donc l'entrée de la CFDT dans la CES.

● **1992** : le traité de Maastricht est adopté. Il contient un « protocole social annexé » (devenu, en 1997, un « chapitre social » dans le traité d'Amsterdam). Avec ce protocole social annexé, la CES obtient le droit d'élaborer des accords-cadres européens pouvant devenir des « directives européennes ». C'est le tournant majeur. La CES devient coélaboratrice de la politique de l'Union européenne.

● **1994** : une directive européenne institue les comités de groupe européens, dans lesquels vont siéger partout des représentants de la CES. L'exposé des motifs de cette directive européenne éclaire la place des représentants de la CES : « L'augmentation de la compétitivité des entreprises européennes (...) exige l'augmentation de la productivité et un engagement accru des travailleurs dans la marche et le fonctionnement de l'entreprise où ils travaillent. » Et cette directive européenne est saluée par la CES.

● **2005** : la CES approuve le projet de Constitution européenne, puis appelle à voter oui au référendum.

Une revendication de la CES : « Un contrat social pour l'Europe »

Les 5 et 6 juin 2012, le comité exécutif de la CES a adopté une résolution intitulée : « Un contrat social pour l'Europe ». Alors que la CES a approuvé un à un tous les traités européens successifs (de Maastricht à la Constitution européenne), là, cette résolution déclare : « Nous sommes opposés au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire » (TSCG). La CES est obligée de tenir compte du rejet par la classe ouvrière de tous les pays d'Europe des plans d'austérité. Tous les militants opposés aux plans d'austérité dictés par la troïka ne peuvent que s'en féliciter.

Mais, en même temps, cette résolution affirme : « Nous croyons que l'Union monétaire doit contribuer aux processus d'intégration européenne. » N'est-ce pas au nom de la défense de « l'Union monétaire » que sont élaborés toutes les mesures qui frappent de plein fouet les travailleurs ? Et surtout, on lit : « Nous soutenons les politiques économiques coordonnées tout comme l'objectif d'assainissement des finances publiques. » C'est par cette formule que les dirigeants de l'Union européenne, qui ne cessent de servir la spéculation par l'injection de milliards et milliards d'euros pour renflouer les banques, justifient leurs plans brutaux de réduction des dépenses publiques, de privatisation et de baisse des salaires. Quelle est dès lors la signification de ce « contrat social pour l'Europe » que revendique la CES ? La résolution répond ainsi : « La participation effective des partenaires sociaux dans la gouvernance économique européenne et les plans nationaux de réforme est indispensable dès le stade du diagnostic. »

Ainsi, la CES revendique de participer dès l'origine à « l'objectif d'assainissement des finances publiques ».

Retour sur le dernier congrès de la CES (Athènes, 16-19 mai 2011)

Toute l'orientation du congrès de la CES peut se résumer dans une formulation de la résolution d'urgence sur la Grèce adoptée dès le premier jour du congrès. Cette résolution commence par des phrases critiques, telles : « Il y a tout juste un an, les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro se sont engagés à prêter de l'argent à la Grèce en échange de sévères mesures d'austérité et de coupes sociales profondes », ou bien : « Il faut mettre immédiatement fin aux privatisations et aux diktats unilatéraux à l'égard de la Grèce et des autres pays déficitaires, qui ne font qu'exacerber la situation dans la zone euro. » Puis, arrive « la » « revendication » du congrès de la CES : « Permettre que les déficits soient pris en compte sur une période plus réaliste et plus longue : l'objectif de 3 % du déficit devrait seulement être atteint à l'horizon 2016-2017. » Donc, si l'on comprend bien, avec un léger report dans le temps, la direction de la CES accepte le principe même des « 3 % de déficit » au nom desquels tous les plans meurtriers sont décidés contre les travailleurs dans toute l'Europe. Avec cette « revendication » du congrès de la CES, on se trouve au cœur des problèmes auxquels est confronté le mouvement ouvrier dans toute l'Europe.

Le premier prix d'excellence de la CES à... Jacques Delors

Le soir du premier jour de ce congrès, John Monks, le secrétaire général sortant, annonce : « Nous avons décidé d'octroyer un prix pour des actions faites en faveur de l'Europe sociale. C'est Jacques Delors qui recevra le premier ce

La nouvelle secrétaire générale de la CES

Le congrès de la CES de mai 2011 a été l'occasion de l'élection d'une nouvelle secrétaire générale, Bernadette Ségol, en remplacement de John Monks, à la tête de la CES depuis 2003. Cette nouvelle secrétaire générale, présentée au secrétariat de la CES par les confédérations CGT et CFDT, a une particularité : Bernadette Ségol n'a jamais été syndiquée en France. Son « parcours » est significatif.

Après avoir obtenu en 1972 un « master » en philosophie à l'université de Toulouse, elle devient en 1974 assistante du secrétaire général de la Fédération internationale des travailleurs du textile, poste qu'elle occupera jusqu'en 1985. En 1985, elle devient tout à la fois directrice de la fédération européenne de la CES intitulée « Euro-FIET » (commerce, finances, technologies de l'information et autres services) et membre du comité exécutif de la CES. Lors de la fondation d'UNI, organisation internationale regroupant plusieurs fédérations syndicales de branches diverses, en 2000, elle est élue à la tête d'UNI-Europa, et y reste jusqu'à ce jour.

« Le syndicalisme doit se garder résolument éloigné d'un retour frileux derrière des frontières nationales »

Comme on le constate, c'est un parcours représentatif d'un « nouveau syndicalisme », où les responsables européens n'ont plus aucune relation avec les confédérations syndicales nationales (à la différence de John Monks qui, avant d'être élu secrétaire général de la CES, était le secrétaire général des TUC de Grande-Bretagne). Quant à son programme, elle devait insister dans son discours de candidature sur un axe résumé ainsi : « Le syndicalisme doit se garder résolument éloigné d'un retour frileux derrière des frontières nationales », formule qu'elle répétera de manière un peu plus pro-



Photo DR

vocatrice dans son allocution de clôture lorsqu'elle a interpellé en ces termes le congrès : « Il nous faut trouver des solutions syndicales européennes communes. Peut-être que, de temps en temps, je vais vous sortir de votre situation de confort national. »

Derrière ce message, se dessine en filigrane la volonté de la nouvelle direction de la Confédération européenne des syndicats de pousser les confédérations syndicales nationales à rompre toute relation avec les acquis sociaux qui ont, historiquement, une forme et un contenu nationaux.



« Nous avons décidé d'octroyer un prix pour des actions faites en faveur de l'Europe sociale. C'est Jacques Delors qui recevra le premier ce prix », annonce John Monks, le secrétaire général sortant, à la tribune du congrès de la CES en mai 2011.

Photo DR

prix. » Faut-il rappeler qui est Jacques Delors ? Après avoir été le ministre des Finances de Mitterrand qui instaura, en 1983, le « tournant de la rigueur », il a présidé, de 1985 à 1994, la Commission européenne.

Dix ans marqués, entre autres, par l'élaboration et l'adoption du tristement célèbre traité de Maastricht. Maastricht, c'est un point tournant dans la généralisation des privatisations organisées par l'Union européenne et c'est aussi l'instauration de l'euro, qui a vu dans toute l'Europe l'envolée des prix. Le traité de Maastricht, c'est l'instauration des fameux

« critères de convergence » à ne pas dépasser : 3 % du PIB de déficit public et 60 % du PIB de dette publique. Ces critères de convergence de Maastricht, repris ensuite dans le pacte de stabilité instauré en 1997 lors du sommet d'Amsterdam (où Jospin représentait pour la première fois la France avec Chirac), ont été depuis près de vingt ans l'instrument majeur dans toute l'Europe des réductions dracونيennes dans tous les budgets des services publics. Et c'est ce Jacques Delors qui reçoit le prix d'excellence de la CES ! Un geste qui vaut tout un programme.

● 10 numéros, 10 pays ●

Irlande : après le vote du TSCG, rien n'est réglé

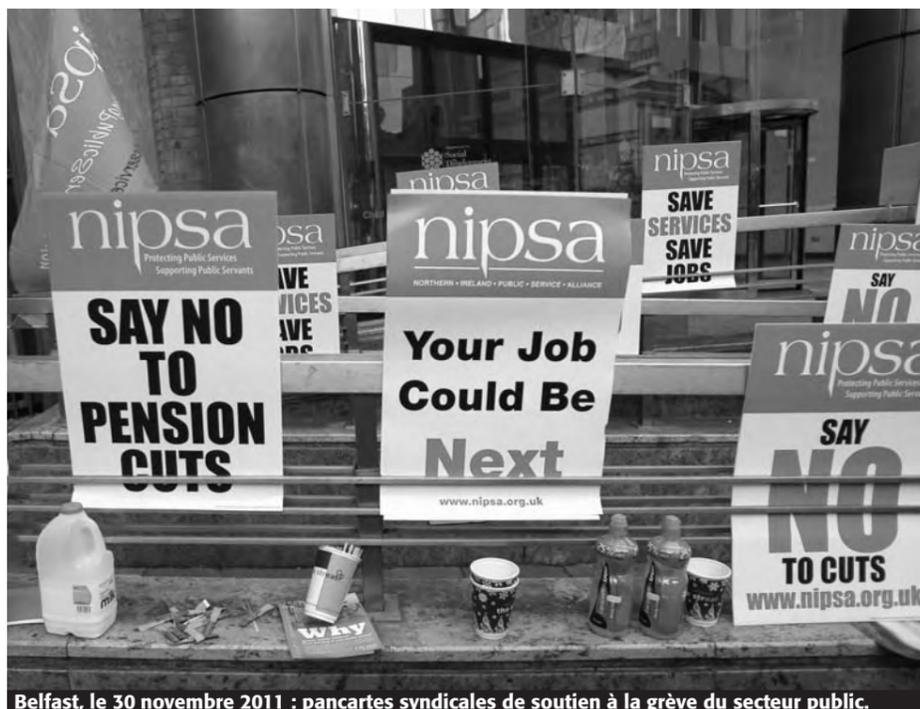
Le vote en faveur de la ratification du TSCG a été salué avec une extrême retenue. Pourquoi ? Retour sur les deux ans qui ont précédé.

Par Jean-Pierre Barrois

Tout le monde a noté l'extrême retenue, tant de la presse que du pouvoir, à l'annonce de la victoire du « oui » lors du référendum sur le TSCG le 31 mai dernier. En Irlande, à Bruxelles, à la Maison-Blanche, chacun est bien conscient du fait que rien n'est réglé. Il y a à cela une première raison. La presse quotidienne, et notamment la presse locale, montre que, partout, dans la moindre localité, petite ou grande, la population se mobilise avec les sections locales des organisations syndicales pour faire échec aux mesures iniques découlant du énième plan d'austérité imposé par la troïka (Union européenne, FMI, BCE). Les mobilisations en cours expliquent pour une bonne part cette très grande prudence.

Mais il y a une autre raison. L'histoire récente montre que, y compris dans les situations les plus difficiles pour le mouvement ouvrier, comme en mars 2010, quand le patronat, le gouvernement et une partie des directions syndicales étaient parvenus à imposer un accord visant à encamisoler les organisations syndicales, la lutte de classe finit par reprendre le dessus. Nous revenons ci-dessous sur ce qui s'est passé en 2010, entre l'accord de « partenariat social » signé en mars par les directions de certains syndicats de la fonction publique et l'immense manifestation du mois de novembre à Dublin.

Certes, nous ne sommes pas en 2010 ; certes, depuis, de nouvelles mesures ont été prises sur injonction de la troïka ; certes, le « oui » est passé lors du référendum le 31 mai dernier..., mais les conditions du combat restent profondément modifiées. Malgré les obstacles, la classe ouvrière irlandaise est debout, avec ses organisations. Plus que jamais, les conditions sont réunies pour engager le combat nécessaire pour l'unité des travailleurs et des organisations contre toutes les mesures imposées par la troïka, contre le TSCG.



Belfast, le 30 novembre 2011 : pancartes syndicales de soutien à la grève du secteur public.

L'accord de « partenariat social », dit de Croke Park (31 mars 2010)

De novembre 2008 à novembre 2009, en seulement un an, l'Irlande a connu trois plans d'austérité et vu des milliards et des milliards d'euros de fonds publics injectés pour sauver les banques et les spéculateurs. Elle a vu également le gouvernement créer une « banque pourrie » (« Bad Bank ») à l'instigation de l'Union européenne et du FMI. Celle-ci est destinée à racheter les crédits toxiques détenus par les autres banques. Cette banque très particulière rachète ainsi — avec des fonds publics — quelque 77 milliards de crédits toxiques, dont elle ne pourra tirer au mieux que 44 milliards. Un immense rejet du FMI, de l'Union européenne et de la BCE s'enracine dans la population. Et c'est pour que ce rejet ne prenne pas une forme organisée qu'est signé, en mars 2010, l'accord de Croke Park, qui fait désormais figure de référence en matière de « partenariat social ». Cet accord a été signé à l'instigation du patronat, du gouvernement et de la direction de la confédération syndicale (ICTU), ainsi que celle de son plus important syndicat, celui des services publics (SIPTU). En signant cet accord, les directions syndicales acceptaient les suppressions d'emplois à grande échelle, ainsi que des dispositions visant une « rationalisation organisationnelle du service

public » et le remplacement des augmentations annuelles de salaire par le salaire au mérite. A quoi s'ajoutait une interdiction de faire grève pendant quatre ans, jusqu'en 2014.

De leur côté, gouvernement et patronat « s'engageaient » — engagement qui ne sera évidemment pas tenu — à ce qu'il n'y ait pas de baisse de salaire et que toute suppression d'emploi soit « volontaire » (« départs volontaires »), à la condition qu'il n'y ait pas de « détérioration budgétaire actuellement imprévisible ». Les syndicats SIPTU et IMPACT ont appelé leurs membres à se prononcer en faveur de cet accord, alors que neuf des dix-neuf syndicats des services publics ont rejeté l'accord, certains à une forte majorité. 75 % des 10 000 enseignants organisés dans la Teacher's Union of Ireland ont voté contre l'accord. Et seulement 50 à 57 % des membres des syndicats les plus importants (SIPTU et IMPACT) ont participé au vote.

SIPTU représentant une majorité de syndiqués des services publics, l'accord a été signé. Anticipant le large mouvement de classe qui prendra place huit mois plus tard, Daves Hughes, le secrétaire général adjoint du syndicat irlandais des infirmières et des sages-femmes (Irish Nurses and Midwives Organisation, INMO) dénonce la « tyrannie du consensus ».

Samedi 27 novembre 2010 : 150 000 manifestants défilent dans les rues de Dublin

Le samedi 27 novembre 2010, cent cinquante mille manifestants défilent dans les rues de Dublin à l'appel de leurs syndicats, contre un nouveau plan d'austérité imposé par le FMI et l'Union européenne dévoilé quelques jours auparavant par le gouvernement. Cet accord prévoit 25 000 suppressions d'emplois supplémentaires dans le secteur public, une réduction des allocations chômage et familiales, une réduction du montant des retraites pour les fonctionnaires, ainsi qu'une baisse du salaire minimum et une hausse des impôts.

L'Irlande devra payer un taux d'intérêt stupéfiant de 5,8 % pour le prêt conditionné par cette purge. L'Etat irlandais devra en outre injecter dans les coffres des banques 17,5 milliards d'euros provenant du Fonds

de réserve des retraites (National Pension Reserve Fund) et d'autres sources. Il a été estimé à l'époque que, de 2010 à 2014, les intérêts de cette dette passeraient de 2,5 milliards à plus de 8 milliards par an, soit environ un cinquième du total des recettes fiscales.

Une puissante manifestation du refus de la classe ouvrière organisée

Pour bien signifier qu'il s'agit de dire « non à l'abandon de souveraineté en faveur de Bruxelles », les manifestants se rassemblent, ce 27 novembre, devant la poste centrale, lieu de l'insurrection de 1916 où fut proclamée la République.

Cette manifestation — énorme si on la rapporte aux deux millions de travailleurs que

compte le pays — exprime toute la détermination des travailleurs, des jeunes qui se saisissent de leurs organisations pour résister aux mesures d'austérité imposées par la coalition des deux partis, Fianna Fáil et les Verts, comme condition préalable mise par la troïka Union européenne-FMI-BCE au prêt de 85 milliards d'euros.

Certes, le gouvernement, à l'époque, n'a pas cédé. Dès le lendemain, il signait l'accord. Mais si la date du 27 novembre 2010 reste encore aujourd'hui ancrée dans la conscience de tout militant ouvrier, c'est qu'elle fut une puissante manifestation du refus de la classe ouvrière organisée de se plier au diktat de l'accord signé huit mois auparavant à Croke Park, qui prétendait juguler durablement le mouvement ouvrier en interdisant le droit de grève jusqu'en 2014.

Chronologie

● **Juin 2008** : l'Irlande rejette le traité de Lisbonne.

● **Novembre 2008** : premier plan d'austérité visant à faire payer le renflouement des banques.

● **Janvier 2009** : 3,5 millions d'euros sont injectés dans la Banque d'Irlande et l'Anglo Irish Bank. Les pertes d'Anglo Irish Bank sont finalement nationalisées. Coût de l'opération : 34 milliards d'euros.

● **Avril 2009** : deuxième plan d'austérité.

● **Mai 2009** : 4 milliards d'euros supplémentaires sont injectés dans l'Anglo Irish Bank.

● **Octobre 2009** : contre la promesse fallacieuse de milliers d'emplois, l'Irlande vote cette fois pour le traité de Lisbonne.

● **Novembre 2009** : troisième plan d'austérité.

● **Mars 2010** : accord de « partenariat social » prévoyant l'interdiction des grèves pendant 4 ans.

● **Septembre 2010** : encore 2,6 milliards pour la Irish Nationwide.

● **Novembre 2010** : à partir de cette date, les budgets seront rédigés à Bruxelles. Quatrième plan d'austérité. 150 000 manifestants défilent dans les rues de Dublin.

● **Décembre 2010** : l'établissement de crédit EBS est renfloué à hauteur de 525 millions d'euros et l'Anglo Irish Bank touche 3,7 milliards supplémentaires.

● **Janvier 2011** : la Banque centrale d'Irlande fait savoir qu'elle a opéré, depuis septembre, diverses opérations de refinancement des banques commerciales sans contrepartie, pour environ 50 milliards d'euros.

● **Février 2011** : le rejet massif du Fianna Fáil en raison de son allégeance à l'Union européenne et au FMI amène la coalition Fine Gael-Labour au pouvoir.

● **Mars 2011** : le nouveau gouvernement poursuit la politique dictée par la troïka et attribue 24 nouveaux milliards aux banques.

● **Avril 2011** : le gouvernement se porte garant des 150 milliards prêtés aux banques par la BCE. Le plan imposé par la troïka est « renégocié ». En fait, la période de remboursement de la dette est seulement allongée.

● **Mai 2011** : le gouvernement s'attaque aux retraites ainsi qu'aux plus bas salaires.

● **Janvier 2012** : occupation de l'usine Vita Cortex contre la fermeture. 1,25 milliard d'euros sont injectés dans l'Anglo Irish Bank. Manifestation à Dublin contre les nouveaux impôts résultant du nouveau plan d'austérité.

● **Février 2012** : manifestation de solidarité avec les travailleurs de Vita Cortex.

● **Mars 2012** : la presse révèle que la majorité des foyers refusent de payer l'eau... une mesure introduite pour la première fois dans l'histoire de l'Irlande.

● **Mai 2012** : le oui l'emporte au référendum sur le TSCG, après une campagne où les menaces le disputent au chantage et alors que la confédération ICTU a refusé d'appeler à voter non, en dépit de la position prise par six syndicats.

● **Juin 2012** : annonce d'une manifestation nationale le 18 juillet devant le Parlement contre le paiement de l'eau, la taxe sur les fosses septiques, la taxe d'habitation...

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

ESPAGNE

La colère des médecins face à une mesure qui viole leur Code déontologique

Alors que, dans toute la classe ouvrière et la jeunesse en Espagne, la mobilisation s'amplifie contre la politique d'austérité imposée par l'Union européenne et le FMI (lire interview en page 12), la colère monte chez les médecins face à la décision du gouvernement d'éliminer l'accès gratuit au système de santé publique pour les sans-papiers. « *Ma loyauté envers les patients ne me permet pas de manquer à mon devoir éthique et professionnel et de commettre un abandon* », lance un manifeste, déjà signé par des centaines de médecins. Cette nouvelle norme « *viole notre Code déontologique* », affirment-ils. Pour le gouvernement, il s'agit avant tout d'économiser « *environ un milliard d'euros par an* ».

ESPAGNE (suite)

Les "participations préférentielles", l'escroquerie du siècle

« *Les participations préférentielles, c'est l'escroquerie du siècle en Espagne.* » Inocencio Merino, ouvrier à la retraite, en est victime, comme des centaines de milliers d'autres. Sept cent dix mille familles sont concernées. Inocencio, ancien ouvrier métallurgiste de 68 ans, a placé ses économies, douze mille euros, dans des « *participations préférentielles* » de CajaMadrid (Bankia), en septembre 2010. « *C'est un placement sûr qui rapporte 7 % et vous pourrez récupérer votre argent en 2014* », lui a-t-on dit. « *Mes parents n'ont pas de bagage scolaire. On leur a dit qu'ils récupéreraient leur argent en 2014, mais c'était uniquement verbal* », accuse sa fille, Magdalena, employée au chômage de 43 ans. « *La banque ne les a même pas appelés !* » pour les prévenir que le versement des intérêts s'interrompait et qu'ils ne pouvaient pas récupérer leur argent, s'insurge-t-elle.



Photo AFP

CHIFFRE

1,21

C'est, en milliards de dollars, le montant du bénéfice net enregistré depuis janvier par le géant américain du refinancement des prêts immobiliers Freddie Mac, qui a été au cœur de la crise des « subprimes » (crédits immobiliers à risque), empochant à l'époque 180 milliards de dollars d'aide de l'Etat !

Photo AFP



Grèce : énième plan d'austérité et de privatisations

Le gouvernement grec annonce un nouveau train de mesures d'austérité, visant à imposer quatre milliards d'euros d'économies pour 2013 et 2014, selon le ministre des Finances, Yannis Stournaras. Ces mesures feront partie du paquet total de réduction des dépenses publiques de 11,5 milliards d'euros exigé par les créanciers, UE et FMI, pour les deux prochaines années, et qui doit être adopté par le gouvernement d'ici à septembre. Les experts de la troïka, UE-BCE-FMI, qui doivent revenir à Athènes au début septembre, ont déjà conclu une première phase de leur mission pour s'assurer de la mise en œuvre effective de ces nouvelles mesures

par le gouvernement grec. Parmi les conséquences de ces nouvelles mesures : le chômage partiel d'environ 15 000 fonctionnaires supplémentaires d'ici à la fin de l'année. Le gouvernement s'est engagé à réduire le secteur public de 150 000 fonctionnaires d'ici à 2015. Une mesure dictée par les créanciers. A ces mesures dévastatrices, dans un pays déjà exsangue, s'ajoute une privatisation quasi-totale de toutes les industries et des services : ports, chemins de fer, poste, aéroports... La menace de bradage de toute la richesse publique est immédiate et totale (nous y reviendrons dans notre prochain numéro avec nos correspondants en Grèce).



Photo DR

PORTUGAL

La compagnie de fret ferroviaire CP Carga est la prochaine sur la liste des privatisations

La privatisation de CP Carga, la filiale fret de la compagnie de chemins de fer portugais (CP), prévue dans le plan dit « *de sauvetage* » du Portugal, aura lieu au second trimestre de l'année prochaine, vient d'annoncer le secrétaire d'Etat aux Transports. Le gouvernement portugais s'est engagé vis-à-vis de l'UE et du FMI à mettre en œuvre un programme de privatisations censé rapporter 5,5 milliards d'euros d'ici à 2014. Outre CP Carga, ce programme inclut la cession du gestionnaire d'aéroports ANA et de la compagnie aérienne TAP, détenues à 100 % par l'Etat. Sont également prévues la vente de la poste (CTT) et des entreprises d'assurances détenues par la banque publique Caixa Geral de Depositos (CGD).

ROUMANIE

Le FMI s'inquiète de la crise politique. Le gouvernement promet de respecter ses engagements

Le Premier ministre roumain, Victor Ponta, a déclaré que son gouvernement respectera ses engagements auprès du Fonds monétaire international et de l'Union européenne, malgré la crise politique qui secoue le pays. « *J'ai informé la mission du FMI de la décision du gouvernement de respecter les conditions (de l'accord – NDLR) en termes de déficit budgétaire, de dette publique et de réformes structurelles* », a indiqué M. Ponta, après avoir rencontré la délégation des deux bailleurs de fonds. « *Nous irons de l'avant avec les projets de mise en Bourse et de privatisations* » de plusieurs grandes compagnies énergétiques, a-t-il ajouté. Peu auparavant, le négociateur du FMI avec la Roumanie, M. Erik de Vrijer, s'était déclaré « *inquiet* » de l'impact des turbulences politiques sur l'économie. « *Il est important pour le gouvernement de se concentrer sur les priorités macroéconomiques, de poursuivre des politiques budgétaires strictes et des réformes qui permettent à l'économie de croître plus rapidement* », avait-il souligné, alors que, selon les analystes, la plupart des réformes économiques sont bloquées par la crise.

CANADA

Photo AFP



Nouvelle grande manifestation des étudiants québécois, le 22 août

La grève des étudiants québécois contre la hausse des droits de scolarité menace de redémarrer en pleine campagne électorale des législatives, qui se dérouleront le 4 septembre prochain. Les étudiants de plusieurs universités et collèges appellent en effet à se réunir en assemblées générales pour voter sur une éventuelle reprise de la grève des cours et préparent une nouvelle grande manifestation pour le 22 août. Le Parti québécois (gauche) exhorte les étudiants à observer une trêve jusqu'aux législatives, en leur promettant d'indexer une éventuelle hausse sur celle du coût de la vie, alors que l'augmentation prévue par les libéraux serait de 82 % sur sept ans. Les partisans de la grève ont d'ores et déjà reçu le soutien de près de deux mille enseignants universitaires, qui ont signé un manifeste assurant qu'ils respecteront le vote des étudiants et refuseront de les forcer à reprendre les cours.

CHILI

Manifestation étudiante violemment réprimée par la police

La police a violemment réprimé, mercredi 8 août, à Santiago (la capitale), une manifestation d'étudiants qui continuent de réclamer une réforme du système éducatif chilien. La manifestation n'était pas autorisée, selon le porte-parole du gouvernement, Andres Chadwick, qui condamne « *les dirigeants étudiants qui convoquent ces manifestations illégales et non autorisées* ». Les étudiants chiliens ont organisé, depuis mai 2011, plus de quarante manifestations, certaines parmi les plus massives depuis la chute du régime de Pinochet en 1990. Le mouvement a déjà obtenu une hausse de 10 % du budget de l'Éducation pour 2012 et un début de réforme sur la gestion des collèges et lycées publics, des avancées jugées insuffisantes par la principale organisation étudiante, la FECH. « *La patience des étudiants est à bout (...). Nous avons fait beaucoup d'efforts pour entamer un dialogue avec le gouvernement et le Parlement* », a déclaré à la télévision le président de la Fédération des étudiants universitaires du Chili, Gabriel Boric. « *Le gouvernement n'a pas répondu aux demandes des étudiants. Le ministre (de l'Éducation, Haral Beyer) a systématiquement dédaigné le mouvement étudiant et n'a écouté aucune de nos propositions* », a-t-il ajouté.

Tribune libre

Moyen-Orient

Une guerre sans nom contre le peuple palestinien



Gaza, le 4 juin 2012 : les ruines d'une fabrique de fromages après une offensive aérienne israélienne.

François Lazar

Derrière les gros titres qui évoquent les pressions de l'Etat israélien pour déclencher une attaque « préventive » contre l'Iran, la répression se poursuit, quotidiennement, contre la population palestinienne dans les territoires occupés depuis 1967, et la ségrégation raciale s'aggrave contre les « Palestiniens de l'intérieur ».

La Cisjordanie avait été divisée en trois zones, à la suite des accords d'Oslo, en 1993. Deux de ces zones, comprenant environ 40 % du territoire, sont toujours censées être sous la responsabilité policière et administrative de l'Autorité palestinienne (zones A et B). Sur la carte, cette zone ressemble à un archipel de petits territoires — encerclés par un mur de sept mètres de haut ou un réseau de barrières métalliques — de plus en plus isolés les uns des autres, au milieu de l'océan de la zone sous contrôle exclusif israélien (zone C, soit 60 % de la Cisjordanie, de fait annexés par l'Etat hébreu). Les deux cent mille Palestiniens qui vivent toujours dans la ville de Jérusalem, coupés du reste de la Cisjordanie par un système quasi étanche de check-points, sont harcelés dans leur vie quotidienne et sous la menace permanente d'être expulsés de leurs maisons.

Tous les moyens sont bons pour évincer les Palestiniens de leur terre et les contraindre à un (nouvel) exil. Ainsi, fin juillet, le ministre de la Défense, le travailliste Ehoud Barak, a décidé d'expulser plusieurs centaines de fermiers et bergers palestiniens de la région du sud d'Hébron, sous le prétexte que les terrains où sont situés les villages se trouveraient sur des zones présentant des risques d'incendie. Pour ces expulsés, il n'y aura plus aucun moyen de recours possible. En effet, le quotidien *Haaretz* (6 août) rapporte qu'une nouvelle réglementation va interdire aux Palestiniens des territoires et aux migrants de faire appel devant les cours de justice israéliennes.

Comme le note un militant israélien opposé à cette colonisation (*Haaretz*, 3 août), « l'établissement d'une université dans la ville d'Ariel en Cisjordanie, l'affirmation d'un juge suprême indiquant qu'Israël n'est pas un occupant, la construction de milliers de nouveaux logements dans les colonies, l'intense activité israélienne dans la zone C, tout cela indique les principes politiques fondamentaux qui guident Benyamin Netanyahu » (le Premier ministre actuel).

Ne s'agit-il pas tout simplement des principes fondamentaux du sionisme ? Il convient ici de souligner que le refus de ces principes est très largement absent des mouvements sociaux israéliens, qui ne parviennent pas à faire le lien entre l'oppression du peuple palestinien et la situation économique et sociale dégradée qui aggrave, année après année, les conditions de vie des populations juives, pour qui la seule perspective politique actuelle est le déclenchement d'une nouvelle guerre d'agression contre un peuple de la région.

L'Autorité palestinienne, qui n'a d'autre pouvoir que celui de réprimer les revendications palestiniennes, est au demeurant entièrement à la merci des décisions et diktats de l'armée d'occupation. Ainsi, début août, une réunion des pays non alignés qui devait se tenir à Ramallah a été interdite par le gouvernement israélien, les ministres et autres représentants de plus de dix pays n'ayant pas obtenu le droit d'entrer en Cisjordanie. Voilà qui illustre à quoi ressemblerait le prétendu « Etat Palestinien » que ladite « communauté internationale » appelle de ses vœux depuis plus de vingt ans. Pendant ce temps, comme pour camoufler les exactions contre les Palestiniens et évacuer toute revendication économique de la part des populations juives (l'Etat d'Israël vient

d'adopter un plan d'austérité sans précédent), les médias et les milieux politiques israéliens débattent du « danger nucléaire iranien », de manière parfois hystérique. Benyamin Netanyahu a déclaré que « le temps de la diplomatie est écoulé avec l'Iran ». L'ancien chef du Mossad Efraïm Halévy a indiqué, début août, que « l'Iran doit craindre les douze semaines à venir », faisant référence, de fait, au calendrier de l'élection présidentielle américaine. De telles menaces sont devenues quasi quotidiennes. Netanyahu et Barak, principaux fauteurs de guerre au Moyen-Orient, menacent l'Iran d'une attaque « préventive », alors que pas une preuve

de l'existence de la moindre installation nucléaire iranienne à vocation militaire n'a été établie... Pas plus que ne l'était l'existence d'« armes de destruction massive » censées justifier la guerre contre l'Irak. Une dépêche de l'agence Reuters, datée du 9 août, titrait d'ailleurs : « Les Etats Unis croient toujours que l'Iran n'est pas sur le point d'obtenir

l'arme nucléaire et que Téhéran n'a pas pris la décision d'en réaliser une, selon des responsables américains. » Si l'Iran est dans le collimateur de l'impérialisme, une confrontation militaire pourrait avoir des conséquences incalculables. Le secrétaire américain à la Défense, Leon Panetta, a fait plusieurs allers-retours entre Washington et Tel-Aviv dans la dernière période, tant l'impérialisme (et l'état-major américain lui-même) est hésitant sur l'opportunité d'attaquer l'Iran, au regard de la déstabilisation qui pourrait s'ensuivre, notamment en Irak et dans le golfe Persique. Il a néanmoins été assuré qu'une fois de plus, il pourra compter sur son bras armé israélien pour mener une attaque. Quant à l'Iran, on ne pose pas la question de savoir s'il se sent lui-même menacé. ■

Tous les moyens sont bons pour évincer les Palestiniens de leur terre et les contraindre à un (nouvel) exil.

Dans la presse

Syrie

“L'intervention plonge la Syrie dans l'abîme” (*The Guardian*, 8 août)

Au moment où les événements se précipitent en Syrie, il nous a semblé utile de publier ici de larges extraits d'un article paru dans le quotidien britannique *The Guardian*, le 8 août. Cet article donne en effet un point de vue qui détonne par rapport aux commentaires qu'on trouve généralement dans la grande presse.

La destruction de la Syrie est maintenant bien engagée. Ce qui avait commencé comme un soulèvement populaire contre le régime, il y a dix-sept mois, est devenu une guerre civile ouverte, alimentée par les puissances régionales et mondiales, et qui menace de toucher tout le Moyen-Orient. (...) La défection du Premier ministre syrien est le coup le plus réussi d'un vaste programme bien financé. Mais il ne signifie pas par lui-même l'effondrement imminent du régime. L'enlèvement de quarante-huit pèlerins

“Si la Syrie se fragmente, c'est l'ensemble des Etats du Moyen-Orient et du tracé existant des frontières qui serait mis en cause. Cela pourrait se produire indépendamment de la survie ou non du régime d'Assad.”

iranien ou de “*Garadiens de la révolution*” clandestinement infiltrés en Syrie, selon la version que vous préférez croire — combiné avec le risque croissant d'une attaque de la Turquie contre les Kurdes syriens et l'afflux de combattants jihadistes, donne une idée de ce qui est en jeu (...). C'est l'intervention occidentale et régionale qui a été le moteur de l'escalade du conflit (...). Il y a quelques mois, Obama a donné un ordre secret autorisant le soutien clandestin à l'opposition armée ainsi que l'appui financier et diplomatique ouvert. Cela inclut la présence d'agents de la CIA sur le terrain, d'une assistance dans les domaines du commandement, du contrôle et des communications, et la fourniture d'armes à des groupes syriens sélectionnés, en utilisant la frontière turque comme lieu de passage (...).

“Vous avez noté que l'opposition s'est renforcée dans les deux derniers mois, a déclaré un officiel américain. *Maintenant nous allons intensifier cela.*” Pour ne pas être en reste, le ministre de la Défense britannique, William Hague, s'est vanté d'accroître l'aide fournie en “engins non meurtriers”. Les régimes autocratiques de l'Arabie

Saoudite et du Qatar fournissent l'argent et les armes, tandis que la Turquie — qui est membre de l'OTAN — assure l'appui logistique et a mis en place un centre d'entraînement près (ou à l'intérieur) de la base américaine d'Incirlik. (...) Ce sont maintenant les représentants du régime dictatorial et théocratique saoudien qui choisissent quels groupes armés doivent être financés. Et ce sont des officiers des services de renseignement américains (pays qui soutient l'occupation israélienne d'une partie du territoire syrien) qui décident quelles unités rebelles sont dignes de recevoir des armes (...). L'intervention de l'Arabie Saoudite, et d'autres pays autocratiques du Golfe, qui cherchent à se protéger du mouvement d'ensemble qui s'est développé dans la région en jouant la carte de l'opposition entre chiïtes et sunnites, vise clairement à établir une solution fondée sur les divisions religieuses et non sur la démocratie. Il y a une autre dimension : l'alliance entre le régime syrien, Téhéran et le mouvement de résistance chiïte libanais, le Hezbollah, transforme le conflit syrien en une guerre par procuration contre l'Iran et en un conflit global. (...).

Tout va aujourd'hui dans le sens de l'extension de la guerre hors de Syrie. La Turquie, où se trouve une large population alaouite, ainsi qu'une minorité kurde opprimée de longue date, réclame le droit d'intervenir contre les rebelles kurdes en Syrie, après le retrait des

troupes du régime de Damas des villes kurdes. Les affrontements provoqués par la guerre en Syrie s'intensifient au Liban. Si la Syrie se fragmente, c'est l'ensemble des Etats du Moyen-Orient et du tracé existant des frontières qui serait mis en cause. Cela pourrait se produire indépendamment de la survie ou non du régime d'Assad. Mais c'est l'intervention en Syrie qui prolonge le conflit au lieu d'aboutir à sa conclusion. Seule une solution négociée, à laquelle l'Occident et ses amis se sont fermement opposés, pourrait maintenant donner aux Syriens une chance de déterminer leur propre avenir et de stopper la descente de leur pays dans l'abîme.

Seumas Milne, *The Guardian*, 8 août 2012 ■

PRIVATISATION DE LA GUERRE

Les “arrangements” de Blackwater avec la justice américaine

L'entreprise de sécurité Blackwater a conclu un « accord » avec la justice américaine pour éviter un procès, se contentant de payer une amende de 7,5 millions de dollars pour exportation illégale d'armements. Une goutte d'eau (si elle la paie, ce qui est loin d'être sûr) en regard des milliards de profits réalisés par cette véritable armée privée supplétive.

Créée en 1997, puis cédée en 2010 par Erik Prince, un ancien membre des forces spéciales de la marine américaine, Blackwater a changé plusieurs fois de nom, pour s'appeler Xe, avant de devenir Academi, fin 2011.

Elle est la plus emblématique de ces sociétés privées dont le rôle a été prépondérant en Irak et en Afghanistan pour assurer la sécurité des convois, des ambassades ou encore pour gérer les milliards de dollars de l'aide internationale, dans le cadre de ce qu'il faut bien appeler une « privatisation de la guerre ».

Accusée de nombreux actes de violence contre des populations civiles en Irak et en Afghanistan, elle avait été contrainte de quitter l'Irak après avoir été impliquée dans plusieurs scandales, en particulier la mort de 14 à 17 civils à Bagdad, en septembre 2007. ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES
Tribune libre de la lutte des classes,
hebdomadaire du POI. Dans le cadre
 de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,
 fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité
 de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement
 combattre pour l'émancipation des travailleurs.
 Cela sous leur propre responsabilité.
 L'hebdomadaire est édité par l'association
 (loi 1901) Informations ouvrières.
 Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef** : Lucien Gauthier.
 • **Siège** : 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.
 • **Imprimerie** : Rotindef 2000, Paris.
 • **Tirage** : 20 000 exemplaires.
 • **Commission paritaire** : 0909 C85 410.
 • **ISSN** : 0813 9500.

• **Rédaction** : *Informations ouvrières*,
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 CS 30016 - 75479, Paris CEDEX 10.
 Tél. : 01 48 01 89 23.
 Fax : 01 48 01 89 29.
 E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements** :
 Maïté Dayan.
 Tél. : 01 48 01 88 22 ;
 01 48 01 88 41.
 E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com
 • **Dépôt légal** : à publication.

> L'actualité internationale <

L'HUMEUR
 de Michel Sérac

L'île d'Arros et la fonction publique

L'île d'Arros vient d'être vendue, avec un bénéfice de 40 millions pour la famille Bettencourt, les milliardaires de L'Oréal. Ce modeste pied-à-terre aux Seychelles acquit sa notoriété lors de l'affaire Woerth-Bettencourt. Dans l'enregistrement clandestin du facétieux majordome, qui fit bien rire la France, à mi-chemin entre Balzac et Feydeau, le comte de Maistre, gestionnaire de la fortune Bettencourt, évoquait cette île, achetée sous couvert d'une société du Lichtenstein, convoitée par l'affectueux entourage de la vieille dame. Ce gaillard, qui cherchait le meilleur repaire de fraude fiscale — Suisse ou Singapour ? arborait la Légion d'honneur, à lui remise par le ministre... des Finances.

Le très sérieux *Guardian* publie une étude sur la fraude fiscale des grands de ce monde, de ceux qui exigent des « efforts » des retraités et salariés européens. Entre 17 000 et 26 000 milliards, les richesses nationales réunies des Etats-Unis et du Japon, sont soustraits à l'impôt par ces classes sociales, que conseillent des de Maistre, habiles et bien payés. Cette fraude, en France, équivaut à dix fois le prétendu déficit des hôpitaux, asphyxiés par les gouvernements. L'abolition des privilèges, l'impôt républicain, sont bafoués, 82 magistrats dénoncent l'impunité de la délinquance financière. Le gouvernement « de gauche » réagit... en supprimant 2 500 fonctionnaires des Finances au budget 2013 ! Quant à ceux qui disent le traité européen d'austérité budgétaire, qui sont-ils, monsieur Hollande, sinon la classe des Bettencourt, dans toute l'Europe ?

ESPAGNE > Les tensions sociales sont exacerbées, avant même la rentrée



La parole à...

Rafael Aguilera,
 membre du comité national
 de la fédération des services
 publics de l'Union générale
 des travailleurs (UGT),
 responsable à Valles-Barcelone.

Avant de se mettre en congé jusqu'au prochain Conseil des ministres, le 24 août, le gouvernement Rajoy a décidé de supprimer l'accès gratuit aux soins publics pour les immigrés sans papiers. Cela a soulevé l'indignation dans ses propres rangs, et des centaines de médecins se refusent à appliquer la mesure (lire page 9). Le directeur de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, vient de déclarer qu'il faut réduire encore plus les salaires, flexibiliser les lois de protection du travail, ouvrir les négociations au niveau des entreprises et poursuivre les privatisations. Ces mêmes mesures ont amené la Grèce au chaos. Des centaines de journaliers agricoles de l'Andalousie sont en mouvement, et, ce vendredi 10 août, à nouveau, des rassemblements ont lieu devant toutes les préfectures, à l'appel des syndicats, pour préparer la marche sur Madrid, le 15 septembre.

Nous donnons la parole à Rafael Aguilera, membre du comité national de la fédération des services publics de l'UGT, responsable à Valles-Barcelone.

Le 15 septembre, les confédérations appellent à une marche sur Madrid contre la politique économique et sociale du gouvernement. Qu'avez-vous décidé dans ton syndicat ?

D'abord, nous participons pendant tout le mois d'août aux rassemblements qui ont lieu tous les vendredis devant les pré-

“Nous allons réunir toutes les instances du syndicat pour organiser la montée à Madrid le 15 septembre”

fectures. Nous nous sommes fixé l'objectif d'amener à Madrid 15 % de nos adhérents. Nous voulons remplir cinq cars. C'est un pourcentage très important, correspondant au très haut degré de mobilisation du mois de juillet dans ma ville, Sabadell. Sur une population d'un peu plus de cent mille habitants, vingt mille avaient participé à la manifestation.

Le 3 septembre, nous allons réunir toutes les instances pour organiser la montée à Madrid.

Concrètement, comment organisez-vous la marche ?

Tout d'abord, il faut dire que, pour nous, la marche représente une étape dans une mobilisation plus générale, dont l'objectif doit être clair : retrait de tous les plans d'ajustement et des coupes budgétaires, en finir avec la politique de destruction des services publics. Comme UGT, nous devons proposer aux Commissions ouvrières (CCOO) d'organiser la marche conjointement, avec des banderoles unitaires, et tenter de le faire au niveau de chaque centre de travail. A mon avis, il faut nous battre pour la constitution de comités unitaires pour la grève générale pour le retrait du plan d'ajustement et de la réforme du marché du travail.

Les camarades Toxo et Mendez (responsables des CCOO et de l'UGT) disent que le gouvernement doit convoquer un référendum. Qu'en penses-tu ?

Je crois que ce qu'ils devraient faire, c'est préparer la grève générale, y compris illi-

mitée. C'est la position défendue par plusieurs secteurs dans l'UGT. Dans les faits, les manifestations du 19 juillet étaient déjà un référendum. Les mots d'ordre les plus repris étaient : démission du gouvernement et grève générale jusqu'au retrait de tous les plans.

En quoi les plans concernent-ils ton secteur, la fonction publique ?

Le gouvernement vient d'introduire une modification légale qui permet le licenciement massif des contractuels de la fonction publique. Cela amène à la privatisation des services publics et, donc, à la perte de la qualité des services publics. Entre le premier plan d'ajustement de mai 2010, sous le gouvernement Zapatero, et ce dernier plan annoncé par Rajoy, nous perdons 30 % de nos salaires.

Les municipalités sont soumises au contrôle du gouvernement central, lequel a prêté de l'argent à celles-ci pour payer les créanciers. Ils doivent rendre cet argent !

Dans les budgets municipaux, le paiement de cette dette et de ses intérêts représente le principal poste de dépense. Tous les gouvernements municipaux ajoutent leur propre plan d'ajustement à celui du gouvernement central. Evi-

demment, nous sommes mobilisés contre cela.

Tous les peuples d'Europe sont confrontés aux plans d'ajustement de la troïka et aux gouvernements qui s'y soumettent. Quelle doit être, selon toi, la position du mouvement ouvrier ?

Tous les travailleurs, de l'Allemagne à la Grèce, sont confrontés aux mêmes ennemis, aux mêmes attaques et aux mêmes plans. Il faut le dire clairement, ces plans

ne peuvent être ni réformés ni modifiés. Et les institutions européennes ne peuvent pas étre mises au service des travailleurs. Il faut rompre avec ces institutions dans toute l'Europe, contrairement à ce que nous disent beaucoup de camarades qui dirigent nos organisations, qui attendent de ces institutions qu'elles fassent une autre politique.

Nous avons pris connaissance de la déclaration de Mario Draghi, hier, qui se félicite de la réforme du marché du travail de

Rajoy. Ils défendent les mêmes intérêts, ceux du capital financier. Les travailleurs ne doivent rien attendre de ces institutions, il faut rompre avec elles et établir une coopération solidaire entre les travailleurs, leurs organisations et les peuples d'Europe. ■

“Entre le premier plan d'ajustement de mai 2010, sous le gouvernement Zapatero, et ce dernier plan annoncé par Rajoy, nous perdons 30 % de nos salaires.”

INFORMATIONS OUVRIÈRES

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules vos nom, prénom et adresse

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (9,50 euros pour les plis clos)
 (datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal)

OU :

5 numéros “découverte” : 7 euros • 12 numéros : 17 euros • 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros • 1 an (51 numéros) : 65 euros • 1 an, pli clos : 110 euros

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, ave., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

ET TOUJOURS...

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer les prélèvements chaque fin de mois de 5,80 euros présentés par *Informations ouvrières*. Je pourrai suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.

Date :
 Signature (obligatoire) :



IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro national émetteur : 442543